

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juillet 2018	N° 2018-373

Convocation du 29 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 6 juillet 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Michel VERNEJOUL
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Alain CAZABONNE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Monsieur Patrick PUJOL, Monsieur Michel POIGNONEC.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Jean François EGRON jusqu'à 10h35
Mme Virginie CALMELS à M. Daniel HICKEL à partir de 11h30 et jusqu'à 13h00
M. Didier CAZABONNE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir d 12h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir 12h55
M. Jean Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h40
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h50
Mme Andréa KISS à M. Jean Pierre TURON à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h40
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 6 juillet 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2018-373

Soutien de Bordeaux Métropole à l'association Transtech - Organisation de l'événement "l'nov expérience" du 25 au 27 octobre 2018 à Gradignan - Subvention - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'association Transtech

Depuis 1984, l'association Transtech aide à structurer les démarches des inventeurs en Nouvelle-Aquitaine, à leur faire éviter les pièges, à trouver le bon réseau. Pour cela elle leur propose une approche globale et économiquement avantageuse dans un cadre respectant toujours la confidentialité des inventions, via une simple adhésion pour bénéficier de l'ensemble de ces services d'aide au développement.

L'accompagnement repose aujourd'hui sur une équipe pluridisciplinaire de 6 personnes, qui apportent leur expertise dans la recherche d'antériorité, la protection juridique, l'étude de faisabilité technique, la propriété industrielle, le business plan et la communication.

Afin de développer le réseau autour des inventeurs et faire le lien avec le milieu de l'entreprise, Transtech organise régulièrement des événements dédiés aux inventeurs.

Présentation de l'événement « l'nov expérience » en 2018

En 2018, l'association organisera l'événement "l'nov expérience", du 25 au 27 octobre sur le site de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Bordeaux à Gradignan, au sein du bâtiment Génie civil. Cet événement se veut rassembleur du milieu des inventeurs, tout en faisant le lien avec l'entreprise, les organismes de formation et l'université, l'écosystème numérique bordelais.

L'événement sera divisé en 4 pôles :

- un pôle « l'nov Pro » : pôle historique des événements Transtech, existant depuis 9 ans, basé sur des rencontres d'affaires, et des ateliers formation à destination des inventeurs,
- un pôle « l'nov City » : pôle qui propose des expositions itinérantes d'inventions, un concours d'inventions pour les étudiants, un studio télévision connecté avec la chaîne Youtube de Transtech « les inventeurs », un jeu d'évasion sur le thème des inventifs, et des animations culturelles autour des inventions,
- un pôle « l'nov Kids » : pôle centré sur l'exposition de créations par les enfants, avec des ateliers de sensibilisation pour les 8-12 ans,

- un pôle « l'nov Lab » : pôle dédié aux démonstrations ludiques sur les inventions, avec des présentations et animations, et des fabrications en direct.

Le programme de l'événement se décompose comme suit :

- jeudi 25 octobre 2018 (journée dédiée aux professionnels) : lancement de l'événement, concours tremplin des inventeurs, « l'nov Pro », « l'NOV Kids », studio de télévision, « l'nov Lab », soirée festive,
- vendredi 26 octobre 2018 (journée dédiée aux professionnels) : ateliers professionnels, concours d'inventions pour les étudiants, jeu d'évasion des inventifs, « l'nov Kids », « l'nov Labs », studio de télévision, soirée festive avec la remise des prix du concours étudiant,
- samedi 27 octobre 2018 (journée ouverte au grand public) : animations culturelles, jeu d'évasion des inventifs, « l'nov Kids », studio de télévision, « l'nov Lab ».

Le pôle « l'nov City » sera déployé en transversal sur les 3 jours de l'événement.

Les participants au contenu de l'événement sont les suivants :

- 30 inventeurs,
- 30 artisans de Très petites entreprises (TPE) et Petites et moyennes entreprises (PME) innovantes,
- 15 prestataires et fournisseurs,
- 10 partenaires d'affaires et donneurs d'ordre,
- 10 étudiants.

L'accès à l'événement est gratuit pour les étudiants et le grand public, et avec une inscription à 50 euros pour les partenaires professionnels et à 500 euros pour les entreprises. Les entreprises partenaires de l'événement ont par ailleurs la possibilité de faire des actions de sponsoring des inventeurs via un engagement à hauteur de 3 000 €, et d'être partenaires financiers du concours tremplin des inventeurs.

Budget prévisionnel 2018 de l'événement « l'nov expérience »

Charges	En €	Recettes	En €	%
Achats		Vente produits finis, prestations		
Etudes et prestations de services	4 000	Vente produits	1 500	0.9
Achats non stockables	500	Prestations de services	16 722	10.6
Entretien pt équip.	450	Produits activités annexes	20 000	12.7
Fournitures adm.	1 150			
Services extérieurs		Subventions		
Sous traitance	2 750	Etat	2 000	1.2
Locations mobilières	550	Région	72 500	46.2
Entretien – réparation	1 050	Bordeaux Métropole	12 000	7.6
Assurances	900	Emplois aidés	28 126	17.9
Autres Services extérieurs		Autres produits		
Déplacements réceptions	6 000	Cotisations	4 000	2.5
Frais postaux télécom	1 100			
Services bancaires	1 000			
Personnel				
Rémunérations	136 148			
Autres charges	1 250			
Total (en €)	156 848	Total (en €)	156 848	

	Budget N	Réalisé N-1	Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	87.5 %	83.9 %	80.4 %
% de participation de BM / Budget global	7.6 %	3.4 %	3.8 %
% de participation des autres financeurs / Budget global (une	Etat : 1.2 % Région : 46.2 % Département : 0 %	Etat : 0.7 % Région : 17.1 % Communes : 2.4 %	Etat : 0.8 % Région : 16.3 % Département : 0 %

<i>ligne par principaux financeurs publics)</i>	Communes : 0 %	Fonds européens : 26.7 %	Communes : 2.7 % FEDER : 29.8 %
-------------------------------------------------	----------------	--------------------------	------------------------------------

Bordeaux Métropole est sollicitée en 2018 pour une subvention de fonctionnement de 9 000 € déjà attribuée et pour un soutien financier exceptionnel de 12 000 € à l'évènement « l'nov expérience » dans le cadre d'un budget prévisionnel de 156 848 €.

Suite au cadrage budgétaire métropolitain fixé et à la demande transmise par l'association, il est proposé d'accorder cette année une aide d'un montant de 3 000 € pour cet évènement. Il appartiendra à l'association de recalculer son budget sur ces bases, ou de rechercher de nouvelles recettes.

Modalités de versement de la subvention de fonctionnement

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

Obligations de l'organisme subventionné

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi, il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2019 les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217 -2 et L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 10 juillet 2017,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'association Transtech pour l'organisation de l'événement « l'nov expérience » qui se déroulera du 25 au 27 octobre 2018, à Gradignan, est recevable dans la mesure où elle contribue au développement de l'innovation et favorise le transfert de technologie en direction des TPE et des PME du territoire métropolitain.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'association Transtech une subvention de fonctionnement de 3 000 € pour l'organisation de son événement « l'nov expérience » du 25 au 27 octobre 2018, à Gradignan,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée qui prévoit les modalités de versement de la subvention métropolitaine précitée ainsi que tout acte afférent à cette subvention,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2018, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juillet 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 JUILLET 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 23 JUILLET 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

ANNEXE – COMPTE RENDU FINANCIER

Intitulé de l'action menée :				Année :			
Nom de l'organisme :							
CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)			
	Budget	Réalisé	Ecart en valeur		Budget	Réalisé	Ecart en valeur
60 – Achats	-	-	-	70 - Ventas de produits finis, prestations de services	-	-	-
Achats d'études et de prestations de service				Marchandises			
Achats de matières et fournitures				Prestations de services			
Fournitures non stockables (eau, énergie)				Produits des activités annexes			
Fournitures d'entretien et de petit équipement							
Fournitures administratives				74 - Subventions d'exploitation	-	-	-
Autres fournitures				Etat (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))			
61 - Services extérieurs	-	-	-	Région			
Sous traitance générale				Département			
Locations mobilières et immobilières				Bordeaux Métropole			
Entretien et réparation				Autres EPCI			
Assurances				Commune(s)			
Documentation				Organismes sociaux			
Divers				Fonds européens			
62 - Autres services extérieurs	-	-	-	Emplois aidés			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Autres (précisez) :			
Publicité, publications							
Déplacements, missions et réceptions				75 - Autres produits de gestion courante	-	-	-
Frais postaux et de télécommunication				Cotisations			
Services bancaires				Autres			
Divers							
63 - Impôts et taxes	-	-	-	76 - Produits financiers			
Impôts et taxes sur rémunérations							
Autres impôts et taxes				77 - Produits exceptionnels			
64 - Charges de personnel		-	-				
Rémunérations du personnel				78 - Reprises sur amortissements et provisions			
Charges sociales							
Autres charges de personnel				79 – Transfert de charges			
65 - Autres charges de gestion courante							
66 – Charges Financières							
67 - Charges exceptionnelles							
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements							
TOTAL DES CHARGES	-	-	-	TOTAL DES PRODUITS	-	0	0
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	-	-	-	87 - Contributions volontaires en nature	0	0	0
- Secours en nature				- Bénévolat			
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations				- Prestations en nature			
- Personnel bénévole				- Dons en nature			

Nom et signature du Président ou du représentant légal	
--------------------------------------------------------	--